



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anouck Saugy et consorts : « *Horaires CFF : Lausanne va-t-elle rater le train ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour défendre les intérêts de la Ville lors de la mise en consultation de l'horaire CFF 2025 et négocie, dans la mesure du possible, des temps de trajets, au départ et à destination de Lausanne, les plus courts possibles

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :